Affiché au
GRAND CAHORS le :
16 DEC. 2016

AR PREFECTURE
046-200023737-20161212-18_12_12_2016-DE
Reçu le 15/12/2016

Délibération n° 18

GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2016 à 19 heures
Commune de CAHORS – ESPACE DES Congrès

Aujourd'hui, sept novembre deux milles seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de CAILLAC –Salle des Fêtes

Etaient présents : 60 titulaires dont 2 possédant une procuration
10 suppléants

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy,
BOUZIES	M. RAFFY Gilles,
CABRERETS	M. SEGOND Dominique,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOUIX Catherine, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle, Mme HAUDRY Sabine,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
COURS	Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
DOUELLE	Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
ESPERE	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
LAROQUE DES ARCS	M. NOUAILLES Serge,
LE MONTAT	Mme VANBESIEN Joëlle, M. MOUGEOT Jean-Paul,
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès,
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul,
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST GERY	M. BORIES Olivier,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPOUX-RASSIELS	M. DIOT Fabrice,
VALROUFIE	M. ANNES Jean-Pierre,
VERS	M. GILES Jérôme,

▪ SUPPLEANTS :

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
CAILLAC	Mme MARTIN Caroline,
CIEURAC	M. GARD Michel,
COURS	M. MOLESIN Jean-Pierre,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
ST MEDARD	M. CICUTO Daniel,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

AR PREFECTURE
046-200023737-20161212-18_12_12_2016-DE
Reçu le 15/12/2016

TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents : 17 titulaires - 17 suppléants

▪ TITULAIRES :

CAHORS	M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
CAILLAC	M. TILLOU José,
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne (procuration donnée à M. MOLINIE),
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
LHERM	M. VIVIER Jean-Luc,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
TRESPOUX-RASSIELS	M. LAVAUR Pascal (procuration donnée à M. DIOT),

▪ SUPPLEANTS :

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LAROQUE DES ARCS	M. BONNEMERE Jean-Claude,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST GERY	M. BERNIOT Pierre-Jacques,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,
VALROUFIE	M. NICOLAON Patrick,
VERS	M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale

Objet : Mise en accessibilité des quais de bus – Modification du plan de financement prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n° 18

Affiché au GRAND CAHORS le : 16 DEC. 2016

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20161212-18_12_12_2016-DE
Reçu le 15/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2016
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK
Service : Prospective territoriale

Objet : Mise en accessibilité des quais de bus – Modification du plan de financement prévisionnel

Mes cher(e)s collègues,

Par délibération en date du 15 septembre 2015, le Conseil communautaire a adopté l'Agenda d'Accessibilité Programmée des Transports du Grand Cahors.

Dans le cadre de cet agenda, des travaux de mise en accessibilité des quais de bus sont programmés sur la période 2016-2019. Cette mise en conformité avec l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des transports publics est estimée sur la période 2016-2017 à 428 918 € HT.

Par délibération en date du 26 mai 2016, vous avez approuvé la sollicitation d'une subvention pour ce projet au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. Par courrier en date du 5 août 2016, la Préfecture du Lot a informé le Grand Cahors de l'attribution d'une aide de 156 000 €.

Conformément à ses engagements dans le cadre du dispositif Grands Sites de Midi-Pyrénées, le Grand Cahors vise à améliorer tous les ans les équipements essentiels dédiés à l'accueil et la détente des touristes. La navette, qui relie les parkings relais au centre-ville, répond aux objectifs d'accès au site inscrits dans le contrat avec la Région.
La réhabilitation de trois arrêts (dont quatre quais) de la navette gratuite est programmée en 2016. Son coût est estimé à 50 000 € HT.

Des aides de la Région et de l'Etat, au titre de la DETR, peuvent être mobilisées de manière complémentaire à l'aide déjà obtenue.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Etat - DETR	107 230 €	25 %
Etat - FSIPL	156 000 €	36 %
Conseil Régional Occitanie	20 000 €	5 %
Part maître d'ouvrage	145 688 €	34 %
TOTAL	**428 918 €**	**100 %**

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
046-200023737-20161212-18_12_12_2016-DE
Reçu le 15/12/2016

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- D'approuver la modification du plan de financement prévisionnel pour la mise en accessibilité des quais de bus ;

b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles ;

c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.